



42^{èmes} BOUCLES DE THEUX



05-06/09/2015 – FILAVILLE (THEUX)

ADDENDA N° 2

Article 3.

Le premier paragraphe est à **supprimer** et à remplacer par celui-ci :

« « « Les participants belges, pilotes et passagers, doivent être titulaires, soit d'une licence "régularité-rallye" FMB 2015 à l'année, soit du type une manifestation à souscrire sur place et valable pour la seule manifestation des "Boucles de Theux". Les participants étrangers doivent être titulaires d'une licence valable pour l'année en cours et d'une autorisation de départ émise par une FMN reconnue par la FIM Europe. » » »

Le 03 septembre 2015, 16H18'

Le Directeur de Course FMB.

Gérard VAN DEN SANDE